

SUBVENTIONS DISPONIBLES À L'ACHAT D'UN ECO-GFX

Liste mise à jour le 19 octobre 2008

Subventions disponibles

Plusieurs subventions provenant de divers organismes sont disponibles pour vous aider à profiter des avantages d'un Eco-GFX afin de réduire le coût du chauffage de l'eau de vos douches.

L'Eco-GFX est très payant même sans subvention, imaginez avec ces incitatifs!

Le gouvernement fédéral
<p>Le programme EcoEnergie du gouvernement Canadien offre, suite à une évaluation énergétique de votre résidence, les montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• 260 \$ pour les modèles G3-40, G3-60, S3-60, S4-40, S4-60.• 130 \$ pour le modèle S3-40. <p>Les montants qu'offre EcoEnergie peuvent s'ajouter aux subventions offertes par d'autres organismes.</p> <p>Suivez ce lien pour découvrir Les étapes faciles pour recevoir la subvention EcoEnergie.</p>
Au Québec
<p>Le fonds en efficacité énergétique offre aux clients de Gaz métro une aide financière pour chaque Eco-GFX installé dans votre résidence. Les montants sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• 400 \$ pour les modèles G3-40, G3-60, S3-60, S4-40, S4-60.• 250 \$ pour le modèle S3-40. <p>Pour plus d'information, contactez un représentant du FEÉ aux coordonnées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Téléphone : (514) 529-2216 (région de Montréal), sans frais au 1-866-529-2216.• Par courriel : info@fee.qc.ca• Site web www.fee.qc.ca
<p>Le programme d'efficacité énergétique de Gazifère offre une subvention de 200\$ à l'achat de tout modèle d'Eco-GFX.</p> <ul style="list-style-type: none">• Téléphone : (819) 771-6079 ou sans frais : 1 866 771-8321, poste 2491• Site web Gazifère

À l'Île-du-Prince-Édouard

Une exemption de la taxe de vente provinciale de 10% est accordée à l'achat et à l'installation d'Eco-GFX. Consultez le site web du [gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard](#)

En Nouvelle-Écosse

Le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse utilise les mêmes critères que le programme EcoEnergie du gouvernement fédéral. Une évaluation énergétique de votre résidence est donc nécessaire. Pour plus d'information visitez la section énergie du site web du [gouvernement de la Nouvelle-Écosse](#)

En Ontario

Le gouvernement provincial de l'Ontario utilise les mêmes critères que le programme EcoEnergie du gouvernement fédéral. Une évaluation énergétique de votre résidence est donc nécessaire. Pour plus d'information visitez la section le site web du gouvernement de l'Ontario.

En Saskatchewan

Le gouvernement provincial de la Saskatchewan utilise les mêmes critères que le programme EcoEnergie du gouvernement fédéral. Une évaluation énergétique de votre résidence est donc nécessaire. Pour plus d'information visitez la section le site web du [gouvernement de la Saskatchewan](#).